

Notice simplifiée sécurité incendie

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5^{ÈME} CATEGORIE
(qui reçoit au plus 19 personnes constituant le public)

TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES | Code de la Construction et de l'Habitation : articles R123-1 à 55 | Arrêtés du 25 Juin 1980
(dispositions générales) et du 22 Juin 1990 (5^e catégorie)

RENSEIGNEMENT D'ORDRE GENERAL

NATURE DES TRAVAUX (cocher la case correspondante)
<input type="checkbox"/> Construction neuve
<input type="checkbox"/> Extension
<input type="checkbox"/> Modification d'une construction existante (préciser quelles parties de l'établissement font l'objet de modifications) : Ex : installation de cloisons, d'une rampe amovible...

RENSEIGNEMENT D'ORDRE PARTICULIER

1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FONCTIONNEMENT (article PE3) (Compléter les rubriques suivantes)	
Nature de l'activité :	
Surface de locaux offerte au public (en m ²)	Effectif correspondant*
Rez-de-chaussée : m ² personnes extérieures + personnel
Etages : m ² personnes extérieures + personnel
* Norme : 1 pers/3 m ² pour les magasins - 2 pers/m ² ou déclaratif pour les restaurants	

2. CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT
Type(s)..... de 5 ^{ème} catégorie (M = Magasin de vente N = restauration U = Pharmacie-Santé)

3. VERIFICATIONS TECHNIQUES (article PE4) (cocher la case correspondante)	<input type="checkbox"/> concerné <input type="checkbox"/> non concerné
Vérification des extincteurs, éclairage, installations électriques, appareils de cuisson etc. par un technicien compétent (pas nécessairement agréé)	

4. ELECTRICITE (article PE24)
<input type="radio"/> Installation électrique conforme aux normes et règlements

5. MOYENS D'EXTINCTION (article PE26) (A compléter)
<input type="radio"/> Extincteurs à eau pulvérisés de 6 l minimum pour 300 m ² nb : (1 extincteur par niveau)
<input type="radio"/> Extincteurs CO2 (risques électriques) nb : (1 extincteur par niveau)

6. ALARME, ALERTE, CONSIGNES (article PE27) (Compléter et cocher les cases correspondantes)
<input type="radio"/> Alarme (audible de tout point du bâtiment, pas de confusion avec une autre signalisation utilisée dans le bâtiment, être connue et reconnue par le personnel de l'établissement) Type d'alarme (sonore) mis en place :
<input type="radio"/> Alerte : téléphone urbain (indiquer le numéro)
<input type="radio"/> Consignes de sécurité (affichées bien en vue, comporte le n° d'appel des sapeurs-pompiers, l'adresse du centre de secours de 1 ^{er} appel, les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre) Plan de l'établissement (NFX08070) (établissements implantés en sous-sol ou en étage)

A	Le
Signature	